

Date :	Titre du projet :	Pays:
Examineur (s) :	ID du projet:	
Stade du projet:	☒ Conception ☐ Mise en œuvre ☐ Évaluation finale	

1. Sélectionnez l'énoncé qui décrit le mieux ce projet ou cette initiative parmi les options ci-dessous :

COLONNE A Intégration de la résilience climatique	0	COLONNE B Renforcer la résilience climatique
Le projet cherche à intégrer la résilience climatique dans ses activités, mais l'adaptation au changement climatique n'est pas l'objectif principal du projet.		L'objectif PRIMAIRE du projet est de renforcer la résilience climatique.

OU

- ☐ **NA (Non applicable)** : Le projet ou l'initiative n'est pas exposé aux risques climatiques, ou une évaluation de la résilience n'est pas pertinente, compte tenu de la nature des activités du projet ou de l'initiative ou des types de résultats.
- ☐ **NE (non évalué)** : Le projet ou l'initiative est peut-être exposé à des risques climatiques, mais aucune information n'est disponible .

Si vous choisissez NA ou NE, le projet obtiendra la note 0, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'intégration de la résilience climatique. Veuillez expliquer pourquoi :

Vous pouvez interrompre le processus d'approbation ici. Mais veuillez noter que dans ce cas, les risques climatiques et environnementaux ne sont pas pris en compte dans votre projet. Le projet risque donc fortement d'être perturbé, de ne pas atteindre les objectifs fixés et d'avoir des effets négatifs sur les communautés et l'environnement.

L'analyse de l'intégration des risques climatiques doit être évaluée par rapport aux **objectifs généraux/principaux** du projet ou de l'initiative, et NON par rapport à des objectifs/sous-objectifs spécifiques.

L'INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE : L'objectif général de l'intégration de la résilience climatique est d'aborder les risques et les impacts climatiques dans le cadre de la planification, de la mise en œuvre, du budget, du suivi et de l'évaluation des projets plutôt que dans le cadre de mesures ou de projets autonomes. Par exemple, un projet de développement de l'agriculture résiliente au climat s'inscrira dans la colonne A, intégration de la résilience climatique. Il est attendu que tous les projets ou initiatives de CARE, s'ils ne renforcent pas la résilience climatique, l'intègrent, sauf dans les cas de Non Applicable ou Non Noté ci-dessus.

RENFORCER LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE : Le renforcement de la résilience climatique implique que tous les acteurs (gouvernements, communautés et institutions) aient la capacité d'anticiper les risques, d'absorber les chocs et les stress, de s'adapter à l'évolution des conditions et de transformer les systèmes et les structures. Un exemple de projet ou d'initiative visant à renforcer la résilience climatique est le programme Climate Learning and Advocacy for Resilience (CLAR), qui vise à renforcer l'apprentissage, les preuves et le courtage de connaissances entre les programmes et les processus politiques qui intègrent la résilience climatique. Un projet ou une initiative entre dans la colonne B lorsque la résilience climatique est explicitement mentionnée dans l'objectif général/primaire du projet ou de l'initiative.

2. Répondez aux questions de la colonne correspondante uniquement et cochez la case si les critères sont remplis :

Questions	Réponse	Conseils
ANALYSE : Le projet comprend-il une évaluation des risques liés au climat et à l'environnement ?	☐	Le projet doit procéder à une évaluation de base des risques climatiques et environnementaux. Cette évaluation identifie les risques climatiques et environnementaux pertinents à court et à long terme pendant la durée de vie du projet et leurs impacts potentiels sur le projet. L'évaluation des risques climatiques et environnementaux peut être acceptée si elle a été réalisée avant la conception du projet, mais elle doit l'être au cours des cinq dernières années. Différents outils peuvent être utilisés pour l'évaluation des risques climatiques et environnementaux, tels que NEAT+, ou CVCA et différentes versions adaptées.
ACTIVITÉ : Le projet inclut-il/prévoit-il des mesures d'atténuation des risques et/ou des solutions d'adaptation pour les risques identifiés ?	☐	Il est important de veiller à ce que les mesures d'atténuation des risques ou les solutions d'adaptation soient conçues en fonction des risques identifiés (ci-dessus). Les mesures d'atténuation des risques peuvent être les suivantes - adapter les composants existants (par exemple, améliorer la conception des conduites d'eau pour qu'elles résistent aux glissements de terrain) - l'ajout d'un nouvel élément (par exemple, un élément de stabilisation des pentes ou une protection pour les conduites d'eau) Les mesures d'adaptation peuvent être : - Soutien aux moyens de subsistance résistants au climat, y compris l'agriculture durable - Amélioration des connaissances climatiques et des services d'information pour l'adaptation - Faciliter l'accès aux services financiers formels et informels pour la résilience climatique

Questions	Réponse	Conseils
ANALYSE : le projet comprend-il une analyse participative de la vulnérabilité climatique ?	☐	Idéalement, le projet devrait inclure une CVCA (ou d'autres versions adaptées telles que la CVCA sensible aux conflits, etc.) soit dans la phase de conception, soit au début du projet. Il peut également être accepté que l'ECA soit réalisée avant la conception du projet, mais elle doit l'être au cours des 5 dernières années. D'autres analyses participatives de la vulnérabilité climatique, telles que l' HVCA/ VCA/ EVCA du RCRC ou des outils VCA similaires développés par d'autres organisations ou CEDRIG Operational , peuvent également être prises en compte.
ACTIVITÉ : Le projet comprend-il des activités conçues pour renforcer la capacité d'adaptation des participants au programme et de la communauté au sens large ?	☐	Le projet doit inclure des activités d'adaptation concrètes qui s'appuient sur l'analyse participative de la vulnérabilité climatique mentionnée dans la question ci-dessus. Par exemple, l'introduction de pratiques agricoles intelligentes en matière d'eau afin de réduire la pression sur les rares sources d'eau ; la régénération des pâturages dégradés par la construction de gabions, de bouchons de ravinement et de digues de contour, afin de réduire l'érosion due à des précipitations intenses et de limiter les effets de la sécheresse ;

CHANGEMENT STRUCTUREL : le projet prévoit-il une capacité d'adaptation ou une flexibilité en cas de catastrophes liées au climat ou un plan d'urgence ?	☐	Le projet doit comprendre des activités permettant d'anticiper, de se préparer et de réagir de manière structurelle à une catastrophe climatique probable ou potentielle. Par exemple, des plans d'urgence ou un fonds d'aide sociale lié aux VSLA pour soutenir les membres en cas de sécheresse.	CHANGEMENT STRUCTUREL : le projet prévoit-il des activités visant à transformer les systèmes et les structures pour soutenir l'adaptation au changement climatique ?	☐	La transformation des systèmes et des structures fait référence à la capacité des individus et des communautés à influencer les règles formelles ou informelles, les plans, les politiques et les législations afin de créer un changement systémique et durable dans les comportements, les structures de gouvernance et de prise de décision, les politiques et la législation. Par exemple, les femmes font partie d'un comité sur les ressources naturelles qui discute de la manière de prévenir l'érosion et de restaurer les pâturages (formel) ; les jeunes font partie d'un processus d'adaptation communautaire et participent à la prise de décision sur les options d'adaptation qui affecteront leurs futurs moyens de subsistance (informel).
MALADAPTATION : le projet intègre-t-il des activités et/ou des indicateurs permettant de surveiller et de traiter tout impact négatif potentiel sur les communautés, le climat et l'environnement ?	☐	Cette question vise à aborder les effets négatifs involontaires potentiels générés par le projet, qui sont souvent qualifiés de "maladaptation". La maladaptation est une intervention dans un lieu ou un secteur qui entraîne une augmentation de la vulnérabilité d'un autre lieu ou secteur ou une augmentation de la vulnérabilité du groupe cible au futur changement climatique. Par exemple, la construction d'un barrage destiné à prévenir les risques d'inondation dans une communauté peut augmenter les risques d'inondation dans les communautés voisines.	MALADAPTATION : Le projet intègre-t-il des activités et/ou des indicateurs permettant de contrôler et de traiter tout impact négatif potentiel sur les communautés, le climat et l'environnement ?	☐	Cette question vise à aborder les éventuels effets négatifs non intentionnels générés par le projet, souvent qualifiés de maladaptation. La maladaptation est une intervention dans un lieu ou un secteur qui entraîne une augmentation de la vulnérabilité d'un autre lieu ou secteur ou une augmentation de la vulnérabilité du groupe cible au futur changement climatique. Par exemple, l'assurance agricole pour les agriculteurs peut les rendre plus dépendants de la monoculture des produits de rente assurés.
3. Additionnez le nombre total de cases cochées : 0			Additionnez le nombre total de cases cochées : ...		

Score = 0 Pas d'intégration de la résilience climatique	Score = 1 Faible intégration de la résilience	Score = 2 Intégration équilibrée de la résilience	Score = 3 Bonne intégration de la résilience climatique	Score = 4 Excellente intégration de la résilience climatique
--	--	--	--	---

4. Veuillez décrire les raisons qui justifient vos réponses ci-dessus :

L'INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

ANALYSE

1. Comment l'évaluation des risques climatiques et environnementaux du projet est-elle réalisée ? Choix multiple

- ☐ En utilisant l'[ACCV](#) ou toute version mise à jour
- ☐ En utilisant NEAT+
- ☐ En utilisant les données disponibles sans suivre d'outils ou de méthodologie spécifiques
- ☐ Autres, veuillez spécifier ...
- ☐ Aucune évaluation des risques liés au climat et à l'environnement n'a été réalisée ou prévue dans le cadre de ce projet.

2. Quels sont les principaux risques climatiques et environnementaux identifiés par le projet ? Choix multiple

- | | |
|---|---|
| ☐ Inondations | ☐ Vague de chaleur |
| ☐ Cyclone | ☐ Pollution de l'air |
| ☐ Typhon/Cyclone/ouragan | ☐ Dégradation des sols |
| ☐ Coulée de boue | ☐ Salinité |
| ☐ Incendie de forêt | ☐ Perte de biodiversité |
| ☐ Érosion côtière | ☐ Désertification |
| ☐ Sécheresse | ☐ Autres, veuillez préciser... |
| ☐ Vague de froid | ☐ Aucun risque climatique ou environnemental n'a été identifié par le projet |

ACTIVITÉ

3. Quelles activités ont été conçues pour atténuer et/ou s'adapter aux risques climatiques identifiés dans ce projet ?

- ☐ Ajuster les composants existants (par exemple, améliorer la conception des conduites d'eau pour résister aux glissements de terrain) et/ou ajouter un nouveau composant (par exemple, un élément de stabilisation des pentes ou une protection pour les conduites d'eau) pour atténuer le risque climatique, **veuillez préciser s'il a déjà été identifié :**
- ☐ Soutien aux moyens de subsistance résistants au climat, y compris l'agriculture durable
- ☐ Amélioration des connaissances climatiques et des services d'information pour l'adaptation
- ☐ Faciliter l'accès aux services financiers formels et informels pour la résilience climatique
- ☐ Construction ou rénovation de logements résistants au climat
- ☐ Augmentation de l'accès et de l'utilisation d'une énergie abordable, durable et propre
- ☐ Facilitation d'une participation significative de tous les membres du ménage à la prise de décisions relatives au climat au niveau du ménage
- ☐ Protection, gestion ou restauration des écosystèmes afin de s'adapter aux effets du changement climatique.
- ☐ Amélioration des mesures structurelles de gestion des risques climatiques afin de garantir une préparation efficace aux catastrophes liées au climat
- ☐ Autres, veuillez préciser :
- ☐ Le projet **ne** prévoit **pas** d'atténuer les risques climatiques ou de s'y adapter.

NOTE : Les options de réponse ci-dessus correspondent aux [indicateurs de justice climatique dans le système CARE PIIRS](#). Ce sont des sous-indicateurs de l'indicateur 28.

CHANGEMENT STRUCTUREL

4. Quelle est l'adaptabilité ou la flexibilité prévue du projet en réponse aux catastrophes liées au climat ?

- ☐ Un plan d'urgence et un budget sont prévus dans le projet pour faire face aux catastrophes liées au climat.
- ☐ Le projet prévoit une action d'anticipation pour faire face aux catastrophes liées au climat.
- ☐ Un modificateur de crise pour répondre aux catastrophes potentielles est prévu dans le projet.
- ☐ Autres, veuillez préciser... [REDACTED]
- ☐ Aucune adaptabilité ou flexibilité n'est mise en œuvre ou prévue dans le projet en réponse aux catastrophes liées au climat.

5. Quelles sont les activités de transformation des systèmes et des structures prévues dans le projet ?

- ☐ Soutien aux groupes, organisations et/ou mouvements formels et informels qui peuvent influencer la prise de décision formelle et informelle relative au climat en canalisant ou en amplifiant les priorités des personnes les plus pauvres et les plus marginalisées qui sont vulnérables au changement climatique.
- ☐ Augmentation de la participation locale dans les espaces formels et informels de prise de décision concernant le climat.
- ☐ Soutenir des politiques, des législations, des accords multilatéraux, des programmes et/ou des budgets ambitieux, nouveaux/amendés ou mieux mis en œuvre, relatifs au climat, qui renforcent la capacité des personnes de tous les sexes à s'adapter aux effets du changement climatique, favorisent la résilience climatique et/ou le développement à faibles émissions de gaz à effet de serre.
- ☐ Autres, veuillez préciser... [REDACTED]
- ☐ La transformation des systèmes et des structures **n'est pas** prévue dans le projet.

MALADAPTATION

6. La description/le plan du projet comprend-il des actions visant à :

- ☐ Évaluer si les interventions du projet peuvent
 - 1) créer une nouvelle vulnérabilité / augmenter la vulnérabilité existante de tout groupe social;
 - 2) générer une utilisation excessive de GES;
 - 3) générer des effets préjudiciables sur les écosystèmes (par exemple, pollution de l'air, de l'eau et du sol, destruction des écosystèmes);
 - 4) soutenir des méthodes d'extraction à forte intensité énergétique et/ou polluantes dans l'utilisation des ressources naturelles (par exemple, charbon de bois, activités minières, surextraction des eaux souterraines, etc.);
 - 5) générer des effets négatifs sur d'autres secteurs ou zones géographiques. Dans l'affirmative, veuillez préciser l'évaluation (NEAT+, examen des incidences sur l'environnement, évaluation des incidences sur l'environnement, etc.) [REDACTED]
- ☐ Vérifier que les interventions du projet
 - 1) ne créent pas de nouvelle vulnérabilité / n'augmentent pas la vulnérabilité existante de tout groupe social;
 - 2) ne génèrent pas d'utilisation excessive de GES;
 - 3) ne génèrent pas d'effets préjudiciables sur les écosystèmes (par exemple, pollution de l'air, de l'eau et du sol, destruction d'écosystèmes);
 - 4) ne soutiennent pas de méthodes d'extraction à forte intensité énergétique et/ou polluantes dans l'utilisation des ressources naturelles (par exemple, charbon de bois, activités minières, surextraction des eaux souterraines, etc.);
 - 5) ne génèrent pas d'effets négatifs sur d'autres secteurs ou zones géographiques. **Dans l'affirmative, veuillez préciser :** [REDACTED]
- ☐ Atténuer tout impact négatif sur l'environnement, le climat, la société et l'économie pouvant être généré par le projet ? **Dans l'affirmative, veuillez préciser :** [REDACTED]
- ☐ Aucune de ces réponses

RENFORCEMENT LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

ANALYSE

1. Comment les vulnérabilités et les capacités liées au climat et à l'environnement sont-elles identifiées ? Choix multiples

- ☐ Par [CVCA](#)
- ☐ Par [CEDRIG](#) Operational, [RCRC](#) EVCA
- ☐ Autres, veuillez préciser... [REDACTED]
- ☐ Aucune évaluation de la vulnérabilité climatique et des capacités n'a été réalisée ou n'est prévue dans le cadre de ce projet.

2. Quels sont les principaux risques climatiques et environnementaux identifiés par les projets ? Choix multiple

- | | |
|--|---|
| ☐ Inondations | ☐ Vague de chaleur |
| ☐ Cyclone | ☐ Pollution de l'air |
| ☐ Typhon | ☐ Dégradation des sols |
| ☐ Coulée de boue | ☐ Salinité |
| ☐ Incendie de forêt | ☐ Perte de biodiversité |
| ☐ Érosion côtière | ☐ Désertification |
| ☐ Sécheresse | ☐ Autres, veuillez préciser... [REDACTED] |
| ☐ Vague de froid | ☐ Aucun risque climatique ou environnemental n'a été identifié par le projet |

3. Quelles sont les vulnérabilités identifiées dans le projet ?

- ☐ **Vulnérabilités sociales** : Par exemple, la faiblesse des ressources sociales, y compris le manque de réseaux informels, la faiblesse des relations de confiance qui facilitent la coopération et l'inclusion des groupes vulnérables, les inégalités, l'exclusion ou la discrimination de certains groupes sociaux (sur la base du sexe, de l'appartenance ethnique, de l'âge, etc.)
- ☐ **Vulnérabilités naturelles** : Par exemple, la surexploitation des ressources naturelles telles que la terre, le sol, l'eau et les forêts, la dégradation de l'environnement.
- ☐ **Vulnérabilités financières** : Par exemple, le manque de ressources, notamment d'épargne, de crédit, de possibilités d'assurance et de faibles revenus provenant de l'emploi, du commerce et des envois de fonds sur le site.
- ☐ **Vulnérabilités politiques** : Par exemple, faibles possibilités d'influencer la prise de décision politique, faible participation formelle et informelle, manque d'accès aux processus politiques, restriction de la liberté et de la capacité à s'organiser collectivement et à faire valoir ses droits.
- ☐ **Vulnérabilités physiques** : Par exemple, l'insuffisance des infrastructures de base (routes, eau potable et assainissement, écoles, technologies de l'information et de la communication, produits manufacturés, outils et équipements).
- ☐ **Vulnérabilités humaines** : Par exemple, un faible niveau d'éducation, une connaissance et une compréhension insuffisantes des risques, un mauvais état de santé de la population et une faible capacité de travail.
- ☐ Autres, veuillez préciser... [REDACTED]

ACTIVITÉ

4. Quelles activités ont été conçues pour renforcer la capacité d'adaptation des participants au programme et de la communauté dans son ensemble ?

- ☐ Soutien aux moyens de subsistance résistants au climat, y compris l'agriculture durable.
- ☐ Amélioration des connaissances climatiques et des services d'information pour l'adaptation.
- ☐ Faciliter l'accès aux services financiers formels et informels pour la résilience climatique.
- ☐ Construction ou rénovation de logements résistants au climat.
- ☐ Accroître l'accès et l'utilisation d'énergies durables et propres.
- ☐ Facilitation d'une participation significative de tous les membres du ménage à la prise de décisions relatives au climat au niveau du ménage.
- ☐ Protection, gestion ou restauration des écosystèmes afin de s'adapter aux effets du changement climatique.
- ☐ Amélioration des mesures structurelles de gestion des risques climatiques afin de garantir une préparation efficace aux catastrophes liées au climat.
- ☐ Autres, veuillez préciser... [REDACTED]
- ☐ Le renforcement de la capacité d'adaptation **n'est pas** prévu dans le projet.

NOTES : Les options de réponse ci-dessus correspondent aux [indicateurs de justice climatique dans le système CARE PIIRS](#). Ce sont des sous-indicateurs de l'indicateur 28.

CHANGEMENT STRUCTUREL

5. Quelles sont les activités de transformation des systèmes et des structures prévues dans le projet ?

- ☐ Soutien aux groupes, organisations et/ou mouvements formels et informels qui peuvent influencer la prise de décision formelle et informelle relative au climat en canalisant ou en amplifiant les priorités des personnes les plus pauvres et les plus marginalisées qui sont vulnérables au changement climatique.
- ☐ Augmentation de la participation locale dans les espaces formels et informels de prise de décision concernant le climat.
- ☐ Soutenir des politiques, des législations, des accords multilatéraux, des programmes et/ou des budgets ambitieux, nouveaux/amendés ou mieux mis en œuvre, relatifs au climat, qui renforcent la capacité des personnes de tous les sexes à s'adapter aux effets du changement climatique, favorisent la résilience climatique et/ou le développement à faibles émissions de gaz à effet de serre.
- ☐ Autres, veuillez préciser... [REDACTED]
- ☐ La transformation des systèmes et des structures **n'est pas** prévue dans le projet.

MALADAPTATION

6. La description du projet comprend-elle des actions et des indicateurs pour :

- ☐ Évaluer si les interventions du projet peuvent
 - ☐ 1) créer une nouvelle vulnérabilité / augmenter la vulnérabilité existante de tout groupe social;
 - ☐ 2) générer une utilisation excessive de GES;
 - ☐ 3) générer des effets préjudiciables sur les écosystèmes (par exemple, pollution de l'air, de l'eau et du sol, destruction des écosystèmes);
 - 4) soutenir des méthodes d'extraction à forte intensité énergétique et/ou polluantes dans l'utilisation des ressources naturelles (par exemple, charbon de bois, activités minières, surextraction des eaux souterraines, etc.);
 - 5) générer des effets négatifs sur d'autres secteurs ou zones géographiques. Dans l'affirmative, veuillez préciser l'évaluation (NEAT+, examen des incidences sur l'environnement, évaluation des incidences sur l'environnement, etc :) [REDACTED]
- ☐ Vérifier que les interventions du projet
 - 1) ne créent pas de nouvelle vulnérabilité / n'augmentent pas la vulnérabilité existante de tout groupe social;
 - 2) ne génèrent pas d'utilisation excessive de GES;
 - 3) ne génèrent pas d'effets préjudiciables sur les écosystèmes (par exemple, pollution de l'air, de l'eau et du sol, destruction d'écosystèmes);
 - 4) ne soutiennent pas de méthodes d'extraction à forte intensité énergétique et/ou polluantes dans l'utilisation des ressources naturelles (par exemple, charbon de bois, activités minières, surextraction des eaux souterraines, etc.);
 - 5) ne génèrent pas d'effets négatifs sur d'autres secteurs ou zones géographiques. Dans l'affirmative, veuillez préciser : [REDACTED]
- ☐ Atténuer tout impact négatif sur l'environnement, le climat, la société et l'économie pouvant être généré par le projet ? Si oui, veuillez préciser : [REDACTED]
- ☐ Aucune de ces réponses

NOTE : **Au moins une action** doit être réalisée dans chaque section (ANALYSE, ACTIVITÉ, CHANGEMENT STRUCTUREL, MALADAPTATION) pour que la section soit considérée comme complète et que la note soit confirmée.

Documents justificatifs à télécharger sur le site de dépôt de documents du PIIRS

Les documents suivants doivent être téléchargés sur le [site de dépôt de documents du PIIRS](#) pour étayer la justification et la validation du marqueur climatique : note conceptuelle du projet, proposition de projet, cadre logique du projet ou cadre de résultats, plan de travail du projet, rapports CVA, et tout document jugé pertinent par l'équipe d'examen (par exemple, rapport de base du projet, examens à mi-parcours, évaluations finales, etc.)

Que signifient les notes?

SCORE	- 0 - PAS D'INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE	- 1 - FAIBLE INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE	- 2 - MOYENNE INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE	- 3 - BONNE INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE	- 4 - EXCELLENT INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE
Colonne A ou B					
COLONNE A Intégration de la résilience climatique	Les risques climatiques et environnementaux ne sont pas pris en compte dans ce projet. Cela mettra le projet en péril. risque élevé de perturbation des activités ne pas atteindre les objectifs fixés générer des effets négatifs potentiels sur les communautés et l'environnement.	Le projet est considéré comme médiocre en ce qui concerne l'intégration du changement climatique pour les raisons suivantes Aucune mesure n'a été prise à la suite des résultats de l'examen des risques climatiques et environnementaux de base, ce qui pourrait exposer le projet à un risque d'interruption des activités, à l'incapacité d'atteindre les objectifs fixés et à la production d'effets négatifs potentiels sur les communautés et l'environnement ; OU : Les activités d'intégration du changement climatique sont menées sans aucun examen des risques climatiques et environnementaux, ce qui peut conduire à une mauvaise adaptation.	Le projet a adopté au moins deux interventions complémentaires pour l'analyse des risques climatiques et environnementaux, l'atténuation des risques, la préparation et/ou l'adaptation.	La conception des activités du projet est basée sur l'analyse de l'impact potentiel du changement climatique, l'atténuation des risques, l'adaptation et les mesures d'urgence sont prévues pour réduire et répondre à ces impacts.	La conception des activités du projet est basée sur l'analyse de l'impact potentiel du changement climatique, l'atténuation des risques, l'adaptation et les mesures d'urgence sont prévues pour réduire et répondre à ces impacts. Des dispositions ont été prises pour contrôler et atténuer les éventuels effets néfastes du projet.
COLONNE B Renforcer la résilience climatique	Les risques climatiques et environnementaux ne sont pas pris en compte dans ce projet. Cela mettra le projet en péril : risque élevé de perturbation des activités ne pas atteindre ses objectifs en matière d'adaptation générant potentiellement des effets négatifs sur les communautés et l'environnement.	Le projet est considéré comme faible en ce qui concerne le renforcement de la résilience climatique pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : Aucune mesure n'a été prise à la suite des conclusions de l'analyse participative de la vulnérabilité climatique, ce qui pourrait exposer le projet à un risque d'interruption des activités, n'atteignant pas les objectifs fixés en matière de renforcement de la résilience climatique et générant des effets négatifs potentiels sur les communautés et l'environnement ; OU Les activités d'adaptation au changement climatique sont menées sans examen préalable des risques climatiques et environnementaux, ce qui peut conduire à une mauvaise adaptation.	Le projet a adopté au moins deux interventions complémentaires pour l'analyse de la vulnérabilité climatique, par exemple en renforçant la capacité d'adaptation et/ou en transformant les systèmes et les structures qui soutiennent l'adaptation au changement climatique.	Le projet a un effet transformateur en améliorant la résilience, avec des effets allant au-delà des résultats directs grâce à l'amélioration des institutions, des politiques, des systèmes et des structures.	Le projet a un effet transformateur sur le renforcement de la résilience, avec des effets allant au-delà des résultats directs grâce à l'amélioration des institutions, des politiques, des systèmes et des structures. Des dispositions sont en place pour contrôler et atténuer les effets inadaptés potentiels générés par le projet.
	Score 0	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4

Circonstances particulières : Le système d'évaluation doit être appliqué même lorsque les données et les modèles ne sont pas disponibles - par exemple, dans les contextes de fragilité, de conflit et de violence (FCV) - ce qui peut conduire à des évaluations plus faibles. Dans ces cas, l'équipe de projet peut choisir d'accepter une note plus basse, par exemple en demandant une note de 2 au lieu de 3 ou 4 pour le projet. D'autres notations spéciales incluent :

1. **NA (non applicable)** : Le projet n'est pas exposé aux risques liés au changement climatique, ou une évaluation de la résilience n'est pas pertinente, compte tenu de la nature des activités du projet ou des types de résultats.
2. **NE (non évalué)** : Le projet pourrait être exposé au changement climatique et aux risques de catastrophe, mais aucune information n'est disponible.

Avez-vous besoin d'aide pour utiliser le marqueur de résilience climatique ?

Consultez la **note d'orientation** et la **FAQ** du marqueur **de résilience climatique** dans le [dossier Documents sur la résilience climatique](#) pour obtenir un soutien étape par étape dans la notation de votre projet et l'utilisation du marqueur de résilience climatique comme outil de dialogue et de réflexion avec votre équipe.

Vous souhaitez améliorer votre score ?

Consultez les outils de CARE, notamment

- [CVCA](#)
- [Bonnes pratiques d'adaptation](#)

Si vous avez des questions, des commentaires ou des retours, veuillez envoyer un courriel aux adresses suivantes :

- **Thuy-Binh Nguyen**, Responsable de la qualité des programmes, CARE Climate Justice Centre, nguyen@carefrance.org
- **Robert Otim**, Responsable MEAL, CARE Climate Justice Centre, robert.otim@care.org